

## Tableau récapitulatif des indemnités de fonctions de la commune de NOYERS

(en vertu du III de l'article L.2123-20-1 du CGCT)

### A compter du 20/03/2026

*(Suite à la loi du 22 décembre 2025 procédant à la revalorisation des indemnités des maires et des adjoints dans les communes de moins de 20 000 habitants)*

**POPULATION TOTALE** : 768 habitants

### I/ MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE EN EUROS (maximum autorisé)

3756.20 euros par mois (brut)

### II/ INDEMNITÉS ALLOUÉES

#### Maire :

Mandat	Nom du bénéficiaire	Indemnité (% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)	Indemnité en euros (brut)
Maire	Mr Guy MEZARD	44.30 %	1820.96 €
Total			1820.96 €

#### Adjoints au Maire :

Mandat	Noms des bénéficiaires	Indemnité (% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)	Indemnité en euros (brut)
1 <sup>er</sup> adjoint	Mme Marie-Annick MARCEAUX	11.77 %	483.81 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	Mr Richard HOURDEQUIN	11.77 %	483.81 €
3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme Angélique BEAUDOIN	11.77 %	483.81 €
4 <sup>ème</sup> adjoint	Mr Pierre BADER	11.77 %	483.91 €
Total			1935.24 €

Enveloppe globale allouée : 100 % de l'enveloppe maximum autorisée

Total général : 3756.20 euros par mois (brut)

Fait à Noyers, le 20 mars 2026.

